

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal ARASMAC Séance du 21 juin 2018

Président : M. Laurent Guignard
Secrétaire : M. Emile Favre

Dans sa séance ordinaire du mardi 21 juin 2018, le Conseil Intercommunal de l'Association Régionale de l'Action Sociale Morges, Aubonne, Cossonay (ARASMAC)

a décidé

1. d'approuver le préavis N° 1/03.2018 « Indemnités du secrétaire du Conseil intercommunal ARASMAC »,
2. d'approuver le préavis N° 3/06.2018 « Comptes de l'exercice 2017 de l'ARASMAC ».

Le Président :


L. Guignard

Le Secrétaire :


E. Favre